

Cote du document: EB 2011/104/R.3
Point de l'ordre du jour: 3
Date: 12 décembre 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Comité d'audit sur: Programme de travail et budgets administratif et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2012, et programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2012 et plan indicatif pour 2013-2014 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice de la Division du Contrôleur
et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Conrad Lesa

Responsable de la comptabilité et de l'information
financière de la Division du Contrôleur
et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2181
courriel: c.lesa@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session
Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: **Examen**

Rapport du Comité d'audit sur: Programme de travail et budgets administratif et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2012, et programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2012 et plan indicatif pour 2013-2014 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

1. Le Comité d'audit souhaite rendre compte au Conseil d'administration du débat auquel l'examen de la question ci-dessus a donné lieu à la reprise de sa cent vingt et unième réunion, tenue le 5 décembre 2011.
2. La direction a informé le Comité que le budget détaillé tenait compte des observations formulées à l'égard de l'aperçu général qui avait été présenté au Comité et au Conseil d'administration lors de leur session de septembre, et qui avait été approuvé à l'unanimité.
3. Le Comité a été informé qu'un objectif de 1,15 milliard d'USD avait été fixé pour le programme de prêts et dons de 2012. Sur ce montant, 1,08 milliard d'USD était destiné aux prêts du FIDA et aux dons au titre du Cadre de la soutenabilité de la dette (CSD), et 75 millions d'USD, aux dons du FIDA.
4. Le budget administratif total a été fixé à 144,14 millions d'USD, soit 2,5% de plus en valeur nominale que l'année précédente. Cette augmentation nominale globale repose sur une hausse des prix de 1,7% et un accroissement du volume de 0,8%. L'allocation en faveur du groupe 1 (élaboration et exécution des programmes de pays) était légèrement inférieure à celle indiquée dans l'aperçu général – de 0,6% – et le ratio d'efficacité de 12,5% était plus élevé que celui présenté dans l'aperçu général. Cela s'expliquait par une faible diminution du budget du programme de prêts et dons par rapport à l'aperçu général. L'augmentation des dépenses de personnel était inférieure aux prévisions, l'objectif général étant de corriger l'anomalie liée au fait que les traitements et prestations accordés au personnel de la catégorie des services généraux en poste à Rome étaient supérieurs à ceux offerts sur le marché local et dans les autres organisations des Nations Unies, et que le ratio personnel des services généraux/personnel du cadre organique était élevé. L'augmentation des traitements du personnel du cadre organique avait été provisoirement établie à 2,5% sur la base des estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sous réserve de la directive devant être transmise à cet égard par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI); la direction s'attendait à ce que la CFPI préconise un gel. Elle a également noté que le gel des traitements et du recrutement dans la catégorie des services généraux demeurait en vigueur et a expliqué que la légère augmentation de 2% des effectifs avait été principalement enregistrée au Département gestion des programmes, qui devait gérer un programme de prêts et dons en croissance de 15%.
5. La direction a proposé ce qui suit: une augmentation de 0,4% de l'allocation en faveur du groupe 1 (élaboration et exécution des programmes de pays), qui représenterait 61,8% du budget administratif total ou 89,01 millions d'USD; une augmentation de 0,2% de l'allocation en faveur du groupe 2 (concertation de haut niveau, mobilisation des ressources et communication stratégique), qui représenterait 7,2% du budget administratif total ou 10,45 millions d'USD; une diminution de 0,1% de l'allocation en faveur du

groupe 3 (gestion, réforme et administration au niveau de l'institution), qui représenterait 22,5% du budget administratif total ou 32,5 millions d'USD; une diminution de 0,5% de l'allocation en faveur du groupe 4 (appui aux activités des membres relatives à la gouvernance), qui représenterait 7% du budget administratif total ou 10,08 millions d'USD; l'allocation du centre de coûts de l'organisation est demeurée inchangée par rapport à l'année précédente, représentant 1,5% du budget administratif total ou 2,1 millions d'USD.

6. Le Comité a été informé que le ratio d'efficience prévu au budget s'élevait à 12,5%, ce qui était légèrement supérieur au ratio présenté dans l'aperçu général (12%). Cela s'expliquait par la légère diminution du chiffre correspondant au programme des prêts et dons utilisé pour calculer le ratio.
7. Le budget d'investissement proposé totalisait 3,5 millions d'USD; les dépenses relatives à l'infrastructure des technologies de l'information (entrepôt de données, plateforme de virtualisation et de communication et remplacement des postes de travail) constituaient le principal poste de ce budget. De plus, une faible proportion du budget a été allouée à la sécurité des bureaux de pays.
8. Le directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a informé le Comité que le budget proposé tenait compte des observations transmises au Comité de l'évaluation lors de sa session de juillet 2011; de celles qui avaient été formulées lors des sessions de septembre 2011 du Comité d'audit et du Conseil d'administration; et de la seconde série d'observations communiquées lors de la session d'octobre 2011 du Comité de l'évaluation, au cours de laquelle un large appui avait été exprimé. Le budget proposé faisait état de deux objectifs stratégiques, de sept résultats de la gestion des divisions, et des modalités prévues pour faciliter leur concrétisation. Le document reflétait les séries de discussions sur les évaluations proposées qui avaient été tenues avec la direction. Pour 2012, IOE a proposé d'achever l'évaluation au niveau de l'institution de l'efficience du FIDA et des opérations qu'il finançait, et d'amorcer l'évaluation au niveau de l'institution de la supervision directe et de l'appui à l'exécution. Il était prévu que le coût des évaluations proposées soit pris en charge au titre du budget total. On a rappelé au Comité qu'IOE avait réduit son budget de 6,3% en valeur réelle en 2011 et s'était engagé à maintenir ses dépenses réelles à ce niveau dans le budget pour 2012, ce qui signifiait une croissance réelle nulle par rapport au budget administratif de 2011. Le budget total recommandé pour IOE a été fixé à 6,02 millions d'USD.
9. Les membres ont demandé que davantage de données préliminaires présentées dans l'aperçu général figurent dans le budget final. Des précisions ont été demandées sur l'augmentation des dépenses relatives aux consultants; sur la question de savoir si une modification du ratio personnel des services généraux/personnel du cadre organique était prévue; et si l'audit des fonctions aurait un impact sur le budget sous sa forme actuelle. Un membre a fait remarquer que même si l'augmentation maximale de 2,5% avait été respectée, un budget moindre aurait été préférable. Les membres désiraient savoir si d'autres dépenses devaient s'ajouter ou s'il s'agissait du budget final; comment la direction utiliserait l'excédent si la hausse de 2,5% des traitements du personnel du cadre organique ne se concrétisait pas et si la CFPI recommandait un gel comme prévu. Dans un souci de transparence, les membres ont demandé que les renseignements supplémentaires sur l'excédent soient présentés dans un tableau distinct faisant état de sa provenance et de sa réaffectation. On a demandé si IOE avait pris en compte l'augmentation des traitements de 2,5% dans son budget.

10. Un membre a exprimé le souhait d'approuver séparément l'augmentation des traitements et le budget et a demandé si les règles actuelles du FIDA le permettaient.
11. La direction a expliqué que les dépenses relatives aux consultants étaient principalement liées au recrutement de personnel temporaire par le Département gestion des programmes. Le budget proposé faisait état d'une amélioration du ratio personnel des services généraux/personnel du cadre organique. L'audit des fonctions visait à passer en revue les compétences et l'ancienneté et à faire ressortir les lacunes éventuelles; il était donc difficile de déterminer l'impact sur le budget sans connaître le résultat de l'examen. L'augmentation de 2,5% des traitements du personnel du cadre organique serait confirmée à la fin janvier, après réception de la directive pertinente de la CFPI.
12. En réponse à la question de savoir si le budget d'IOE tenait compte de la hausse de 2,5% des traitements du personnel du cadre organique, le directeur d'IOE a expliqué que certains paramètres du budget étaient indépendants de sa volonté et que les chiffres avaient été établis à partir des données fournies par la direction (Unité du budget).
13. En réponse à la question de savoir s'il était possible d'approuver séparément l'augmentation des traitements et le budget, le Conseiller juridique a expliqué que le Conseil d'administration et le Conseil des gouverneurs devaient approuver un seul budget pour l'ensemble de l'organisation, c'est-à-dire le budget administratif, et non certains postes du budget. Le Comité a également été informé qu'en vertu de la politique en vigueur le niveau des traitements et des prestations avait été fixé sur la base de la méthode retenue par le régime commun des Nations Unies tel qu'il s'applique aux différents lieux d'affectation, sauf si le FIDA n'était pas en mesure de le mettre en œuvre.
14. Un membre a proposé d'ajouter un point au document qui permettrait au Conseil d'administration de se prononcer sur la question de l'approbation distincte de la hausse des traitements, sans déroger au principe selon lequel une seule décision devait être rendue sur le budget organisationnel.
15. La présidente a fait la synthèse de la discussion et a confirmé que, de façon générale, le Comité appuyait le budget, même si un membre avait exprimé sa préférence pour un budget moindre et une plus grande transparence quant à la façon dont l'excédent serait utilisé. Le Comité a pris note des observations de certains membres en faveur d'une transparence accrue concernant l'utilisation de l'excédent. Le Conseiller juridique informerait le Comité quant à la possibilité de modifier le paragraphe 85, afin que l'augmentation des traitements et le budget total puissent être examinés séparément.